

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
 1 place St Antoine
 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

décision :
B_2022_24_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 17 octobre à 13 h 30, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 13 Octobre 2022

Présents : 7

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 7

Absent(s) :

**Objet : Ressources
humaines - création de
postes**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal, Madame MICOU Corine

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget voté le 22 mars 2022

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2022 portant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision en matière de création, modification et suppression de postes

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique principal 1ère classe, il est nécessaire de lancer un recrutement

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 19 juillet 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **De créer les postes ci-dessous** :

Nombre	Poste à créer	Durée hebdomadaire du poste
1	Adjoint technique	35 h
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h
1	Agent de maîtrise	35 h

- **De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour**

- **D'imputer les dépenses sur le budget concerné.**

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/10/2022, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]

